

Une directrice d'école sanctionnée pour avoir contesté la réforme Blanquer au Havre

Simon De Faucompret France Bleu

"On veut une réponse !" **Des dizaines d'enseignants ont perturbé le cours du conseil municipal**, ce lundi 29 avril au soir dans la mairie du Havre (Seine-Maritime). À l'appel du syndicat SNUipp, ils se sont réunis vers 19 heures pour défendre le cas d'une de leur collègue, directrice à l'école maternelle Lamartine du Havre. Cette enseignante a envoyé un mail, il y a plus d'un mois, à des parents d'élèves pour les tenir informés des problèmes liés, selon elle, au projet de loi "pour une école de la confiance", porté par Jean-Michel Blanquer.

Problème : **elle a envoyé cet e-mail au sein de l'école et via son adresse professionnelle**, celle ... de l'Éducation nationale. Un mail finalement transféré à l'inspection, qui a décidé de sanctionner l'enseignante à double titre vendredi 26, à l'issue d'une commission : **un blâme et l'obligation de demander une mutation** avant ce vendredi 3 mai.

"Elle a reconnu son erreur", plaide Thomas Audigier, enseignant en CM2 au havre et élu pour le syndicat SNUipp. "Elle n'avait pas à s'exprimer sur le mail officiel de l'école, mais les sanctions de l'Éducation nationale sont disproportionnées." Pour lui, un blâme aurait suffi. **C'est d'ailleurs ce que demandent aussi les manifestants**, qui envahissent la salle en applaudissant sous le regard impuissant de l'équipe municipale.

Pour beaucoup, notamment **l'élue d'opposition Nathalie Nail qui propose de voter en fin de session pour demander une sanction moins lourde**, l'inspection n'a pas pris en compte les données personnelles. "Cette collègue est dans une situation dramatique", renchérit Thomas Audigier. "Elle est en procédure de divorce suite à des violences conjugales. Et en connaissance de cause, l'Éducation nationale a maintenu l'obligation de quitter son poste."

"C'est une assemblée municipale, on prend des décisions municipales."

Cette responsabilité de la mairie dans la lourdeur de la sanction, elle ne fait aucun doute pour **les manifestants qui scandent "délation" à intervalles réguliers**. L'adjointe à l'éducation, Florence Thibaudeau-Rainot, avance une autre explication : "Un e-mail a été reçu par mon service, et pas à moi-même, disant qu'une grève était prévue. C'est toujours d'usage de prévenir l'Éducation nationale, comme nous ne mettons pas en place la

restauration et le périscolaire."

Selon elle, les sanctions prises contre la directrice n'ont rien à voir avec la municipalité havraise. *"L'Éducation nationale est juge. On n'a jamais commenté les décisions venant de l'éducation nationale. C'est une assemblée municipale, on prend des décisions municipales."*